

mazars

MAZARS

61 rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

HOLDING D'INFRASTRUCTURES GAZIERES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

HOLDING D'INFRASTRUCTURES GAZIERES

Société par Actions Simplifiée
RCS 532 779 105 R.C.S. Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Nantissement par la société Holding d'Infrastructures Gazières des titres de la Société d'Infrastructures Gazières :

Avec : la Holding d'Infrastructures Gazières ;

Modalités : La convention a été autorisée par décisions du Conseil d'Administration de la Société en date du 24 novembre 2021.

Nature et objet : Dans le cadre de l'opération SANTORIN ;

- la société HOLDING D'INFRASTRUCTURES GAZIERES a, aux termes de deux déclarations de nantissement conclues le 13 décembre 2021 entre la société HOLDING D'INFRASTRUCTURES GAZIERES, le représentant de la masse des titulaires d'obligations

existantes et le représentant de la masse des titulaires d'obligations nouvelles, octroyé des nantissements au profit la masse des titulaires d'obligations existantes, au profit de la masse des titulaires d'obligations nouvelles, du représentant des porteurs d'obligations existantes et du représentant des porteurs d'obligations nouvelles portant respectivement sur 49 % des actions de la SOCIETE D'INFRASTRUCTURES GAZIERES et sur 51 % des actions de la SOCIETE D'INFRASTRUCTURES GAZIERES.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 3 juin 2022

Jean-Claude PAULY